

## ACTIVITÉ 7 L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN ENTREPRISE

### ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 7.1 ASSURER L'ENCADREMENT ET LA SUPERVISION DES ÉLÈVES EN ENTREPRISE.

#### LA SÉQUENCE EN ENTREPRISE PLACE L'ÉLÈVE DANS UN CONTEXTE D'AUTONOMIE QUI CONDITIONNE LES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT DEVANT ÊTRE ASSURÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET L'ENTREPRISE.

Les activités d'encadrement en entreprise permettent à l'établissement scolaire de poursuivre son rôle éducatif et d'assumer sa responsabilité pédagogique auprès de l'élève en entreprise. Elles visent quatre principaux objectifs :

- assurer le déroulement adéquat de la séquence en entreprise;
- assurer la qualité ou la conformité des activités avec le plan de formation;
- échanger avec l'élève sur son intégration et sa progression dans les apprentissages à réaliser en milieu de travail;
- échanger avec le superviseur de l'entreprise sur la supervision de l'élève et le soutenir, au besoin, dans cette fonction.

Entre autres, l'encadrement par l'établissement scolaire permet de consigner les réalisations, les difficultés et les progrès de l'élève en milieu de travail. Ces renseignements pourront être utilisés lors de la poursuite de la formation au retour en milieu scolaire ainsi que dans la préparation de la prochaine séquence en entreprise.

L'encadrement d'une séquence de **développement de compétences** réalisé par le personnel enseignant constitue un prolongement de l'acte d'enseignement. Il vise à s'assurer que l'élève effectue adéquatement les **activités de formation** sur lesquelles portera l'évaluation sommative à son retour en milieu scolaire. Il exige par conséquent des contacts fréquents et assidus.

L'encadrement d'une séquence de **mise en œuvre de compétences** porte sur des **activités de travail** visant la consolidation et l'enrichissement des apprentissages. Il nécessite, à moins de problèmes particuliers, des visites moins fréquentes que lors des séquences de développement de compétences. Cet encadrement peut être effectué par le personnel enseignant ou le personnel professionnel désigné à cet effet.

Les échanges individuels avec l'élève en milieu de travail visent à le soutenir dans sa démarche de formation et à l'aider à faire le point sur sa situation dans l'entreprise en vérifiant, notamment :

- la conformité des activités qui lui sont attribuées avec le plan de formation en entreprise;
- les apprentissages déjà réalisés et leur lien avec le programme d'études;
- les apprentissages à venir dans la séquence en entreprise, s'il y a lieu;
- l'intégration de l'élève à la vie professionnelle de l'entreprise;
- les ressources à sa disposition et la supervision reçue;
- les succès obtenus;
- les difficultés rencontrées, leurs causes possibles et des pistes d'amélioration.

Par ailleurs, la rencontre individuelle entre la personne responsable des visites en entreprise ou le coordonnateur de l'établissement scolaire et le superviseur de l'entreprise fournit une occasion d'échanger sur le plan de formation en entreprise et la performance de l'élève en milieu de travail. Elle permet également au coordonnateur ou au responsable des visites en entreprise de l'établissement scolaire de soutenir le superviseur dans ses actions auprès de l'élève.

Enfin, la supervision de l'élève par l'entreprise s'exerce à trois niveaux :

- la supervision technique :
  - l'organisation du parcours de l'élève dans l'entreprise,
  - la transmission des pratiques professionnelles,
  - l'appréciation de la progression de l'élève;
- la supervision relationnelle :
  - l'accueil et l'intégration de l'élève à la culture de l'entreprise,
  - le soutien dans le développement socioprofessionnel de l'élève,
  - l'accompagnement et le suivi de l'élève;
- la supervision organisationnelle :
  - le maintien de liens étroits avec l'établissement scolaire.

## ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 7.2 PROCÉDER À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES EN MILIEU DE TRAVAIL.

### **L'ÉVALUATION A POUR FONCTION PREMIÈRE DE SITUER L'ÉLÈVE PAR RAPPORT À SES APPRENTISSAGES ET DE L'ORIENTER VERS L'UTILISATION DE STRATÉGIES LUI PERMETTANT DE RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS SON PARCOURS EN ENTREPRISE.**

Rappelons que les modalités d'évaluation et le partage des rôles et des responsabilités en matière d'évaluation de l'élève sont dictés par l'intention pédagogique de la séquence en entreprise.

Lors d'une séquence de *développement de compétences*, même si l'établissement scolaire confie à l'entreprise le rôle de partenaire de la formation en vue du développement de certaines compétences, la responsabilité première de l'évaluation revient à l'établissement scolaire.

Dans ce type de séquence, pour être significative l'évaluation doit se faire de façon régulière et progressive, prendre en compte les compétences techniques et socioprofessionnelles, et impliquer l'élève en lui attribuant sa part de responsabilité. L'évaluation devra également être mise à profit dans l'intégration au retour en milieu scolaire et le transfert des apprentissages dans la poursuite du programme d'études.

L'évaluation devrait devenir une activité continue entre l'élève et le superviseur de l'entreprise. Par ses rétroactions fréquentes et ses encouragements, le superviseur renseigne l'élève sur ses performances et le soutient dans son parcours. L'élève peut ainsi se faire une opinion plus juste de la qualité de ses réalisations et devient en mesure d'identifier les actions nécessaires à sa réussite.

Deux types d'évaluation peuvent avoir cours durant une séquence de *développement de compétences* :

- L'évaluation formative, qui amène le superviseur à « estimer » et à « rendre compte » des apprentissages effectués par l'élève, à partir des critères et des outils mis à sa disposition par l'établissement scolaire. Lors de ses visites en entreprise, l'enseignant précise l'appréciation faite par le superviseur de l'entreprise.
- L'évaluation sommative est toujours sous la responsabilité exclusive de l'établissement scolaire. Elle peut s'effectuer en entreprise ou lors du retour en milieu scolaire. Lorsqu'elle a lieu en entreprise, elle se fait alors vers la fin du séjour lors de la visite du personnel enseignant, qui utilise, pour ce faire, les outils habituellement en usage au sein de son établissement. Si l'évaluation se fait au retour en milieu scolaire, le personnel enseignant valide les apprentissages réalisés en entreprise, les bonifie, au besoin, et procède à la poursuite du ou des modules en vue de leur sanction.

Lors d'une séquence de ***mise en œuvre de compétences***, l'élève met en application des compétences déjà acquises et sanctionnées par l'établissement scolaire. La responsabilité première de l'évaluation en milieu de travail relève de l'entreprise d'accueil.

L'évaluation formative porte alors sur la capacité de l'élève de transférer ses compétences dans une situation réelle de travail ainsi que sur sa performance et son rendement. Il importe donc de préciser préalablement les attentes respectives de l'entreprise et de l'établissement scolaire ainsi que les niveaux de performance exigés des élèves.

**Pour les deux types de séquences**, la participation de l'élève à son évaluation formative ainsi que le développement de pratiques d'autoévaluation revêtent une grande importance en alternance travail-études. En effet, le développement de l'estime de soi et du sentiment de compétence chez l'élève passe surtout par sa capacité à interpréter les événements et les situations.